



Master Analyse comparée du droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Analyse comparée du droit. 2013, Université Paris Ouest Nanterre La Défense. hceres-02040187

HAL Id: hceres-02040187

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040187>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Analyse comparée du droit

de l'Université Paris Ouest Nanterre
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Analyse comparée du droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140007344

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UFR Droit et Science politique, Bât F, 200, Avenue de la République, 92001 Nanterre.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de master *Analyse comparé du droit* est une nouveauté, car elle procède d'une autonomisation à l'égard du master *Droit public* dans la mesure où les porteurs du projet ont dégagé des objectifs propres à cette formation : il ne s'agit pas - ou pas uniquement - de préparer les étudiants aux concours de la fonction publique, mais de les former à la méthodologie du droit comparé, public comme privé, avec toute la rigueur et la discipline que cela requiert. La mention est ainsi composée d'une première année de master (M1) qui allie cours classiques de droit positif (droit public comme droit privé) et cours de préparation à la comparaison. En seconde année de master (M2), les étudiants peuvent ensuite approfondir cette spécialisation en suivant l'une des deux spécialités, *Théorie et analyse des droits comparés* ou *Histoire et anthropologie juridiques comparées*. La première a uniquement une vocation recherche alors que la seconde vise à la fois à la formation à la recherche et à la professionnalisation. Le point commun qui caractérise la première et la deuxième année du master, quelle que soit la spécialité choisie, est la pluridisciplinarité alliée à une solide culture juridique (tant de droit positif que théorique).



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique est ambitieux, exigeant et original. Il est réellement différent - et justifie donc une autonomisation - du projet de la mention *Droit public* dans le sens où l'approche ici retenue est centrée sur l'acquisition de la méthode de la comparaison tout comme la sensibilisation des étudiants à des savoirs dont ils peuvent recevoir des bribes lors de certains cours, mais toujours insuffisants et ponctuels. De nombreux cours sont mutualisés à l'intérieur de l'Université Paris Ouest, mais également avec l'ENS (Ecole Normale Supérieure) dont le partenariat constitue sans nul doute la plus-value essentielle de la formation pour les étudiants. La mention établit un dosage subtil entre cours fondamentaux et cours de spécialisation, ce qui permet aux étudiants de se forger une culture juridique - essentiellement de droit public - solide, tout en aiguisant leur curiosité intellectuelle grâce à des enseignements plus originaux au sein des facultés de droit. La faiblesse cependant du diplôme est que l'ambition d'ouverture vers d'autres cultures n'est pas servie par des cours en langues étrangères ou de langues étrangères.

Il faut relever que la formation est parfaitement intégrée et cohérente dans l'offre de l'établissement et les liens avec l'ENS sont une plus-value indéniable. Néanmoins, très curieusement, la formation ne fait pas état de partenariats ou d'échanges avec l'étranger, ce qui, compte tenu de sa vocation, apparaît comme une importante faiblesse. Il est difficile d'étudier les cultures juridiques d'autres ensembles géographiques sans un minimum de dialogue avec ces ensembles, au moyen précisément d'échanges. De même, les liens avec le monde socio-professionnel sont décrits en termes généraux et vagues.

La question du devenir des diplômés et de l'insertion professionnelle représente un autre point faible important de la mention dans l'ensemble. Le dossier est lacunaire sur le sort des étudiants qui ont suivi l'une des deux spécialités. Il est indiqué que compte tenu de la rareté des contrats doctoraux, le taux de poursuite en thèse est très faible, mais nulle information sur les voies que suivent les sortants. Le dossier ne contient aucun chiffre exploitable (seules quelques données chiffrées sont fournies dans les tableaux des spécialités). La formation étant atypique et étant centrée sur l'acquisition d'une méthode plus que d'une spécialisation substantielle, l'enjeu de l'insertion professionnelle est fondamental pour les porteurs du projet.

Enfin, concernant le pilotage de la formation, très peu de professionnels interviennent (y compris dans la spécialité qui a une voie professionnelle), les processus d'évaluation et d'auto-évaluation sont embryonnaires. Au vu du dossier, la mention ne dispose pas de moyens administratifs propres.

- Points forts :

- Le projet pédagogique ambitieux et original.
- Le partenariat avec l'ENS.

- Points faibles :

- L'absence d'ouverture vers l'extérieur alors que la mention est centrée sur la comparaison.
- L'absence de politique de suivi des étudiants sortants (diplômés et non diplômés).
- L'absence de processus institutionnalisé (anonyme notamment) d'évaluation des enseignements.

Recommandations pour l'établissement

Il faudrait rendre cohérente la mention de master avec sa vocation d'ouverture vers d'autres cultures et d'autres espaces en mettant en place des partenariats avec l'extérieur. La réflexion sur le devenir des diplômés et leur insertion professionnelle devrait être approfondie en associant par exemple davantage de professionnels non-universitaires aux enseignements. Le processus d'évaluation de la formation devrait être amélioré.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Histoire et anthropologie juridiques comparées

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UFR Droit et Science politique, Bât F, 200, Avenue de la République, 92001 Nanterre.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Histoire et anthropologie juridiques comparées* comprend à la fois une voie recherche et une voie professionnelle. Elle vise à poursuivre la formation des étudiants à la méthode de la recherche historique, à sa discipline et à ses exigences, tout comme à les faire aborder de nouveaux savoirs tels que l'anthropologie juridique. L'offre de cours fondamentaux est variée et elle permet d'entrer réellement dans les matières, de les approfondir et de préparer ainsi les étudiants à l'élaboration du mémoire pour ceux qui ont choisi la recherche, ou à la réalisation d'un stage pour les étudiants qui ont opté pour la voie professionnelle.

- Appréciation :

La spécialité est parfaitement cohérente avec le M1 et sous l'angle de la recherche, le projet pédagogique est clair, de même que les attentes des porteurs du projet. L'accent est mis tant sur l'acquisition d'une méthode que de savoirs substantiels.

Pourtant, ce projet n'est que partiellement cohérent, car la voie professionnelle est presque complètement ignorée : le dossier ne fait mention d'aucune politique particulière de stage ou d'acquisition de compétences professionnalisantes. Les intervenants extérieurs sont quasi-inexistants (5 % de taux d'intervention).

Les effectifs sont en diminution constante (de 12 à 6 entre 2007 et 2012 avec un taux de réussite de seulement 50 % pour la dernière année connue (2010-2011)). S'agissant de l'insertion professionnelle, aucune donnée n'est fournie en dehors du taux de poursuite en doctorat (qui peut varier de 30 % à 80 % selon les années).

L'ouverture vers l'extérieur est insuffisante, que ce soit au regard des partenariats étrangers (un seul est évoqué avec la représentation diplomatique du Kurdistan irakien) ou de la possibilité de suivre des cours de/en langues étrangères. Il s'agit là d'importantes faiblesses de la spécialité qui devrait peut-être choisir de se recentrer sur la voie recherche qui est plutôt sa vocation naturelle, et sur l'ouverture vers l'extérieur.

- Points forts :

- L'originalité et la richesse scientifiques du projet.
- La cohérence du projet avec le M1.

- Points faibles :

- L'absence de visibilité de ce que recouvre la voie professionnelle et le devenir des étudiants qui l'empruntent (très peu de données).
- L'absence de liens substantiels avec des partenariats étrangers.
- L'absence de politique en matière de cours de/en langues étrangères.
- La faiblesse des effectifs et des taux de réussite.



Recommandations pour l'établissement

Il serait nécessaire de réfléchir au moyen d'ouvrir la formation vers l'étranger. Il faudrait également réfléchir à la nécessité de recentrer la formation sur la voie recherche. L'insertion professionnelle des diplômés devraient être mieux suivi et analysées dans le dossier. Les outils de pilotage devraient être mis en place.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Théorie et analyse des droits comparés

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UFR Droit et Science politique, Bât F, 200, Avenue de la République, 92001 Nanterre.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité vise, dans la logique de continuité du M1, à approfondir à la fois la culture théorique des étudiants - la théorie du droit étant ici entendue au sens large - et à travailler sur les questions de méthodes, là encore au sens large, dans plusieurs domaines et sur plusieurs niveaux. Cette spécialité est centrée sur la voie recherche et à cette fin, les étudiants rédigent un mémoire qu'ils soutiennent classiquement à la fin de l'année universitaire. Il existe un partenariat institutionnel avec l'ENS et l'EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Science Sociale) et les échanges internationaux sont nombreux. Le M2 est par ailleurs impliqué dans un réseau méditerranéen de masters en théorie du droit composé notamment d'universités italiennes et espagnoles.

- Appréciation :

Le projet scientifique de cette spécialité est ambitieux : axé sur l'approfondissement des savoirs théoriques et méthodologiques, il est exigeant et requiert des étudiants une solide culture juridique, philosophique ou provenant d'autres sciences sociales. La spécialité bénéficie d'un partenariat intéressant avec l'ENS et l'EHESS. Elle attire une cinquantaine de candidats par an, ce qui est une attractivité très moyenne, pour au final des promotions de 8 à 13 étudiants.

Il existe un hiatus entre l'intitulé de la spécialité et le contenu des enseignements : la dimension « comparée » affichée dans l'intitulé est quasi-inexistante et le M2 se présente en réalité surtout et avant tout comme une spécialité de M2 de Théorie du droit. D'ailleurs, l'enseignement des langues étrangères et à tout le moins de l'anglais est très faible, ce qui n'est pas non plus cohérent avec l'objectif de comparaison mis en avant. En matière de partenariats internationaux, on note surtout des relations avec des enseignants étrangers. Un lien avec l'Institut Tarallo de l'Université de Gênes est mis en avant, dans le cadre du Master Global Rule of Law, mais sans réelles explications de l'impact de ce partenariat pour les étudiants de la spécialité.

Le taux de réussite est moyen (entre 63 et 67 % à l'exception de l'année 2008-2009 à 75 %), mais l'équipe pédagogique cherche les moyens d'y remédier. En matière d'insertion, seules quelques données chiffrées sont fournies sans aucune analyse spécifique (taux d'insertion de 65 % en 2009-2010 pour un taux de réponse à 70 %). Le taux de poursuite en doctorat est faible pour une spécialité à finalité recherche et en diminution (40 % en 2007-2008, 25 % en 2009-2010 et 0 % en 2008-2009 et 2010-2011). Les processus d'évaluation de la formation et de suivi des diplômés sont très embryonnaires.

- Points forts :

- La qualité de l'équipe enseignante.
- Le partenariat avec l'ENS et l'EHESS.

- Points faibles :

- L'incohérence entre l'intitulé de la formation et le contenu des unités d'enseignement, du point de vue de la dimension comparée.
- L'absence d'enseignements de/en langues étrangères et à tout le moins en anglais.
- Le suivi et l'encadrement des étudiants, y compris des diplômés qui est lacunaire.



Recommandations pour l'établissement


Il faudrait rendre l'intitulé cohérent avec les enseignements. L'enseignement de/en langues étrangères pourrait être développé et renforcé. Le suivi et l'encadrement des étudiants au cours et à l'issue du M2 devraient être améliorés.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

	CAMPAGNE D'HABILITATION, VAGUE D
	Observations relatives au rapport d'évaluation du MASTER, mention :
	ANALYSE COMPAREE DU DROIT
	Demande n° S3MA140007344

Responsable de la formation :	
NOM Prénom	FORTEAU Mathias-Jean Louis HALPERIN (M1)
Email	mforteau@u-paris10.fr

I/ Observations relatives à la MENTION

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »	
Appréciation globale	<p>- Ce parcours de Master 1, qui demande à être autonomisé en tant que mention, n'a encore que deux ans d'expérience, mais il affiche déjà de bons résultats. Il accueille des étudiants étrangers (de Washington Univ. notamment et du Canada, ce qui permet de mettre leurs camarades français au contact d'autres cultures juridiques que la leur) et fait couramment travailler les étudiants en anglais (cours en anglais sur le droit américain, documentation en anglais dans de nombreux enseignements, cours de European Governance) sans problème.</p> <p>- Le défaut d'accueil des professionnels relevé par le rapport semble peu pertinent : cette formation, comme d'ailleurs le M2 de Théorie et analyse du droit, fonctionne à coût constant, avec un personnel statutaire, dont les compétences dans les domaines couverts par la mention du master correspondent étroitement à leurs champs de recherche, pour lequel les enseignements de Master font partie du service ordinaire.</p> <p>- Dans la mesure où les étudiants inscrits dans ce parcours se tournent bien souvent vers des M2 recherche ou vers des M2 à l'étranger, l'enseignement en langue étrangère ne paraît pas avoir manqué à la connaissance d'au moins une langue.</p>
Points faibles	<p>- L'expérience encore très récente de ce parcours de M1 n'a pas permis d'envisager toutes les combinaisons possibles avec les partenaires étrangers et l'équipe enseignante a souhaité consolider la formation entre Nanterre et l'ENS, dont le rapport d'évaluation souligne que le partenariat constitue la plus-value essentielle de la formation, avant de faire appel à des partenaires étrangers. Mais ce sera bien entendu la seconde étape de l'entreprise.</p>
2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ÉTABLISSEMENT »	
Sur le suivi des cohortes d'étudiants et l'évaluation de la formation par les étudiants, l'Établissement apporte <i>infra</i> une réponse globale.	

II/ Observations relatives à la SPECIALITE 1	
NOM Prénom	Aram MARDIROSSIAN
Email	amardiro@u-paris10.fr
Intitulé	Histoire et anthropologie juridiques comparées

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »	
Appréciation globale	<p>- La spécialité loin d'ignorer la voie professionnelle facilite grandement son accès aux étudiants en leur permettant d'acquérir un niveau de culture générale particulièrement élevé qui facilitera leur réussite aux différents grands concours administratifs ou du CRFPA. En outre, le Master II s'avère un atout déterminant dans les parcours juridiques dépassant le cadre national, tant dans des organismes étatiques ou interétatiques que dans des ONG.</p> <p>- Longtemps retardés, les stages à l'étranger ont débuté cette année, deux de nos étudiants étant ainsi partis pour respectivement un et deux mois à l'étranger. Un nombre plus important est déjà prévu pour l'année prochaine.</p> <p>- Les intervenants extérieurs ne sont pas réduits à la portion congrue, car chaque année, un universitaire étranger vient assurer un cycle de cours d'histoire du droit et des institutions spécifiques (12 heures) dans le cadre du séminaire général, sans parler des interventions régulières de collègues œuvrant dans d'autres universités françaises. Ainsi, cette année, le Master II a accueilli le professeur Igor Filippov de l'Université Lomonossov de Moscou.</p> <p>- Il est totalement faux de dire que le nombre des effectifs est en totale diminution, car de 6 en 2011-2012, le nombre des étudiants est passé à seize cette année. Une cohorte d'un niveau au moins égal est déjà prévu pour l'année à venir à la lumière des dossiers de candidature reçus et des auditions réalisées dans la foulée. S'agissant de ce domaine, notre Master II ne s'est jamais aussi bien porté ! Plus généralement, il est une évidence que tant du fait de la rareté de son contenu – seul Master II d'histoire du droit en France à proposer une approche comparatiste entre Orient et Occident – qu'en raison de ses modalités, la spécialité ne pourra jamais attirer des effectifs tels qu'il peut en exister dans des formations plus classiques.</p> <p>- Limitée cette année à la représentation diplomatique du Kurdistan irakien, l'ouverture de la formation vers l'étranger va connaître une toute autre ampleur à partir de l'année prochaine, grâce à la collaboration qui va être instaurée avec l'Académie des sciences d'Érévan en République d'Arménie. Des échanges et des projets communs féconds ne manqueront pas de naître à partir de cette nouvelle orientation</p>

Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Bien que variable, le taux de poursuite en doctorat reste toujours important, le Master II permettant un accès privilégié à des thèses portant sur des domaines – en histoire du droit – qu’aucune autre université en France n’est en mesure de proposer. - Du fait de son caractère quelque peu indirect, l’accès à la voie professionnelle peut en apparence sembler manquer de visibilité. Mais nous souhaitons dès l’année prochaine mettre en place un suivi précis des anciens étudiants afin d’obtenir les taux de réussite dans les différents concours auxquels ils se présentent, et souvent réussissent ! - Il est faux d’affirmer que la spécialité souffre d’une absence de politique en matière de cours en langues étrangères. Les étudiants peuvent remplacer une des matières de la spécialité par le suivi d’un cours d’une langue rare et/ou morte. A ce titre, des contacts ont été activés avec l’INALCO afin de faciliter, dès l’année prochaine, ce type de démarche en faveur de nos futurs étudiants.
----------------	---

2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L’ETABLISSEMENT »	
<ul style="list-style-type: none"> - Nous le répétons, un effort particulier est en train d’être réalisé pour une plus grande ouverture de la formation vers l’étranger, ce qui constitue d’ailleurs une évolution naturelle pour le Master II. - Il serait en revanche dommageable de renoncer à la voie professionnelle car la spécialité en raison de son contenu spécifique offre réellement un tremplin de choix – jusqu’ici insuffisamment mis en valeur et évalué – vers la haute fonction publique nationale et internationale. - Il n’en reste pas moins que la mise en place d’outils de pilotage, certes souhaitable, reste difficile à réaliser en raison de la faiblesse des moyens tant humains que matériels à laquelle la spécialité est confrontée. 	

II/ Observations relatives à la SPECIALITE 2	
NOM Prénom	Pierre BRUNET
Email	pierre.brunet@u-paris10.fr
Intitulé	Théorie et Analyse des Droits Comparés

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »	
Appréciation globale	<p>-Le contenu de la spécialité correspond, comme l'évaluation le fait remarquer, à un M2 de Théorie du droit qui n'a jamais prétendu dispenser un enseignement de droit comparé – et ce alors que bien des enseignants pratiquent par nécessité la comparaison, qu'ils savent utiliser dans leurs cours et séminaires.</p> <p>-Certes, les enseignements de ce M2 ne sont pas délivrés "en anglais" mais la plupart des matériaux utilisés dans les 3/4 des cours sont en anglais ou en espagnol (voire en italien ou en allemand) et des cours en anglais y sont régulièrement donnés par des professeurs invités accueillis dans le cadre de l'UMR 7074 Centre de théorie et analyse du droit. De plus, les étudiants sont tenus d'assister aux séminaires qui se tiennent dans le cadre de l'UMR et les conférences sont bien souvent données en anglais. A dire vrai, les langues étrangères sont tellement sollicitées que plusieurs mémoires, chaque année, consistent en des traductions commentées dont certaines ont même été publiées. Enfin, le M2 n'a jamais eu vocation à proposer un "enseignement 'de' langues étrangères" (cf. p. 5) mais de théorie du droit laquelle se fait aujourd'hui très peu en français et très largement en anglais, espagnol, italien.</p> <p>-L'équipe enseignante sait également se montrer très innovante lorsqu'il s'agit de permettre à des étudiants de passer un semestre à l'étranger comme c'est souvent le cas des étudiants normaliens ou des étudiants étrangers.</p> <p>- L'équipe enseignante est parfaitement consciente de ce que le vivier d'étudiants pourrait être accru. C'est aussi la raison pour laquelle a été pensé un M1 qui vient en appui de ce M2 tout en lui conservant sa spécificité. Reste que cette formation, par son contenu comme par ses modalités, n'a pas non plus vocation à s'adresser à un très grand nombre d'étudiants.</p> <p>- On fera enfin remarquer que mériterait d'être relevé le très faible coût de cette formation pour chacune des institutions : cette formation, comme d'ailleurs le M1 nouvellement créé, fonctionne à coût constant, avec un personnel statutaire pour lequel les enseignements de M2 font partie de leur service ordinaire.</p>
Points faibles	<p>- En ce qui concerne le faible nombre de poursuites en doctorat, le suivi des étudiants sera accru tout au long de l'année afin de favoriser la poursuite en doctorat des étudiants intéressés.</p> <p>Il reste que si cette spécialité souhaite ne conserver qu'une finalité recherche, l'équipe enseignante est également consciente que cette formation suit ou précède bien souvent une inscription dans une autre spécialité plus</p>

	<p>« technique » de la part des étudiants. Et ce point ne saurait être négligé, même à l'heure d'une évaluation des formations attachée à renforcer la professionnalisation de ces dernières et en quête de rationalisation. Or, le M2 de Théorie du droit accueille, chaque année, entre 2 à 4 étudiants déjà inscrits en thèse, qui souhaitent élargir leur horizon intellectuel et trouvent, dans ce M2, une formation structurée, adéquate, qui n'existe nulle part ailleurs.</p> <p>- L'évaluation est certes pour le moment embryonnaire, quoique le dossier soumis en indique les modalités précises, mais les difficultés s'expliquent aussi par le fait que l'équipe enseignante tient compte des différences de culture qui existent entre les 3 institutions partenaires.</p> <p>Reste que cette équipe enseignante est tout à fait consciente de ce que la culture d'évaluation est désormais partie prenante de l'université et des procédures plus élaborées et plus institutionnalisées seront mises en place dès cette année.</p> <p>- Il importe cependant de préciser un point : chaque étudiant candidat à Nanterre se voit accordé un entretien individualisé à son entrée dans le M2 avec l'un des directeurs du M2. Cet entretien est destiné à préciser l'éventail de choix des sujets de mémoires, les projets de l'étudiant et les possibilités que lui offre le M2.</p>
--	---

2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »

Une attention particulière sera apportée au suivi des étudiants à l'avenir. Toutefois, il convient de préciser qu'aucune des 3 institutions ne dispose du personnel dédié à cette tâche. Par ailleurs, compte tenu du faible nombre d'heures, les cours dispensés ne permettent pas toujours de l'assurer dans les meilleures conditions et le caractère multisite de la formation ajoute à la difficulté de la tâche alors même que c'est aussi ce qui fait la force de ce diplôme.

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université (<http://ove.u-paris10.fr/>), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser, en concertation avec les équipes de formation, une procédure d'évaluation des formations par les étudiants, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
M. Jean-François Balaudé

